

**Conseil scientifique**  
**Formation restreinte**  
**Mardi 10 décembre 2019, 15h00 – 17h00**

**Présents :** Régis Bismuth, Nicolas Coeurdacier, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Bénédicte Durand, Sabine Dullin, Florence Faucher, Mathieu Fulla, Florence Haegel, Marc Lazar, Guillaume Plantin, Sébastien Pimont, Frédéric Ramel, Paul-André Rosental, Mirna Safi, Francesco Saraceno.

**Absents ou excusés :** Florence Bernault, Olivier Borraz, Astrid von Busekist, Dominique Cardon, Philippe Coulangeon, Sophie Dubuisson-Quellier, Martial Foucault, Pierre François, Roberto Galbiati, Charlotte Halpern, Thierry Mayer, Frédéric Mion, Etienne Nouguez, Florian Oswald, Bruno Palier, Xavier Ragot, Nicolas Sauger, Dina Waked.

**Assistent à la réunion :**

Stéphanie Balme, doyenne du collège universitaire

Bénédicte Barbé, chargée de mission, direction scientifique

Laurence Bertrand-Dorléac, Professeure des Universités

Anne-Célia Feutrie, chargée de mission, collège universitaire

Frédéric Gros, Professeur des universités

Julie Saada, Professeure des universités

---

**1 / Validation du compte rendu des séances du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 26 novembre 2019**

Marc Lazar indique qu'en l'absence de l'envoi du compte rendu, la validation est repoussée à la séance du 28 janvier 2020.

**2 / Quelle recherche pour sous-tendre les enseignements de la majeure « Humanités politiques » ? (Laurence Bertrand-Dorléac, Frédéric Gros, Julie Saada)**

Marc Lazar rappelle que ce sujet est un point essentiel, car il suscite des échanges importants et que la majeure « Humanités politiques » rencontre un franc succès auprès des étudiants du Collège.

Frédéric Gros rappelle que les humanités politiques constituent une nouveauté et une spécificité pédagogique de Sciences Po depuis trois ans. Le terme d'humanités politiques recouvre l'idée qu'il s'agit de poser la question de la politique comme foyer d'expérience qui engage la subjectivité, prise en compte pour explorer et réinviter le sens du patrimoine culturel et artistique, tant ce dernier nourrit l'imagination et la capacité de création des étudiants.

Actuellement, les humanités politiques à Sciences Po se partagent entre quatre axes représentant autant de courants d'enseignements et de recherche, et portés par des enseignants et des unités de recherche différents : *Trial studies*/ Psychanalyse et religion/ Art et politique/ Nouvelles frontières du politique.

L'axe ***Trial studies*** fait l'objet du séminaire de Master 2 de théorie politique. Il s'agit de revisiter l'histoire de la théorie politique à partir d'une problématisation historico-philosophique des grands procès, mais aussi du fonctionnement actuel du judiciaire comme témoignage des transformations du politique. Ce volet a déjà suscité l'écriture de nombreux mémoires de recherche et le dépôt de sujets de thèse. En tant que nouveau domaine de recherche, il a éveillé l'intérêt des universités américaines, particulièrement la *School of Law* de Columbia University. Avec le réseau « Alliance », Sciences Po a œuvré à l'émergence d'une collaboration sur ce projet. Il devrait prendre la forme d'abord d'une « semaine estivale » au mois de juin prochain à Reid Hall à partir d'une collaboration Sciences Po/Columbia, puis, d'un séminaire commun. Les référents de ce partenariat sont pour le moment Bernard Harcourt (Columbia), Frédéric Gros et Astrid von Busekist (Sciences Po). Ce volet permet déjà un travail transversal avec l'École de droit (Julie Saada), mais aussi d'autres institutions (par exemple l'Institut des Hautes Études sur la Justice, grâce à Antoine Garapon).

L'axe « **Psychanalyse et religion** » a commencé à se structurer à l'initiative de Jean-Marie Donegani, aujourd'hui Professeur des universités émérite. Il s'agissait d'une part de construire un partenariat avec des départements de psychanalyse dans des universités parisiennes (Paris VII et Paris VIII, deux codirections de thèses en cours) et, d'autre part, de nourrir l'enseignement et la recherche du fait religieux à Sciences Po. Ce double effort doit être poursuivi en continuant à faire vivre le séminaire commun Sciences Po/Paris VII (désormais Université de Paris), qui a réuni depuis trois ans, tous les mardis soir, des étudiants et professeurs de Paris VII et de Sciences Po, mais aussi en regroupant et systématisant des collaborations, pour le moment encore trop isolées, avec Camille Riquier (vice-recteur à la Recherche de l'Institut Catholique de Paris), Philippe Büttgen (professeur d'histoire des religions à Paris I) et Philippe Portier (directeur d'études à l'École pratique des hautes études – EPHE – en sciences religieuses), afin de centraliser à Sciences Po une recherche innovante sur le religieux.

Le volet « **Nouvelles frontières du politique** » est déjà fortement présent dans les séminaires doctoraux dirigés par Astrid von Busekist, mais aussi évidemment dans de

nombreux centres de recherche de Sciences Po (CEVIPOF, CERI, CEE, médialab, etc.). Cet axe de recherche problématise, à partir de diverses compétences, ces points d'intensité qui, dans l'actualité, reconfigurent notre rapport au politique : nouvelles technologies, migrations, écologie, etc. Il conviendrait, en collaboration avec l'école doctorale et différentes équipes de recherches de Sciences Po, de construire chaque année autour d'un thème fédératif une journée de rencontre. Ainsi, il est possible de citer la préparation, entre les équipes de théorie politique et le médialab d'une journée de recherche sur les désobéissances numériques au printemps 2020.

Le volet « **Arts et politique** » peut s'appuyer, là encore, sur des initiatives existantes, mais dispersées. Il faut citer, pour exemple, les séminaires-ateliers de Laurence Bertrand-Dorléac (« Arts et Sociétés »), de Frédéric Gros (« Lire, parler, écrire ») et Gérald Garutti (« Histoire de l'héroïsme ») explorant le visuel, le théâtral, l'écriture littéraire, etc. Il s'agirait de réunir ces efforts pour proposer aux étudiants des moments privilégiés de rencontres entre les différents professeurs de Sciences Po et des artistes/écrivains autour d'une thématique choisie : à titre d'exemple, on peut citer la préparation d'une journée à l'automne prochain avec Gérald Garutti, mais aussi en janvier 2020 la rencontre prévue entre des étudiants du Collège et le spectacle « Sécurilif » de Pierre Meunier à La Maison des Métallos. Ces rencontres pourraient se faire aussi en collaboration avec le Centre d'écriture et de rhétorique.

Le développement des humanités politiques nécessite le déploiement de son volet scientifique. Cette dimension figure bien évidemment dans les propositions concernant les quatre axes mentionnés. Elle nécessiterait aussi la constitution d'une communauté de chercheurs autour des humanités politiques. Sur le modèle de la soufflerie initiée par la direction scientifique, il s'agirait de tenter de la constituer et de la dynamiser, d'abord par des moments de partage académique, par exemple, en organisant un séminaire de recherche (comparable à celui d'AIRE) et des journées d'étude. L'objectif serait de coordonner l'existant autour du concept « Humanités politiques », de créer les conditions de l'extension d'un domaine de recherche et de constituer un réseau académique consistant. En matière de valorisation, une perspective est ouverte grâce aux Presses de Sciences Po *via* une nouvelle collection baptisée les « Petites humanités » qui permettrait de dessiner une ligne éditoriale originale autour des humanités politiques.

Les linéaments de la constitution d'une équipe pédagogique et d'un réseau scientifique autour des humanités politiques sont déjà perceptibles ; il s'agirait de les fortifier, de les développer et de leur donner une plus grande visibilité, notamment sur le plan international. Pour ce faire, il faudrait d'abord renforcer la coordination des équipes pédagogiques, par exemple en mobilisant, parmi les équipes enseignantes, une personne qui pourrait jouer ce rôle-là. Ensuite, à court ou à moyen terme, si les expériences pédagogiques et la « soufflerie » portent leurs fruits, la question du développement de la communauté académique permanente de Sciences Po dans ces domaines se posera.

Marc Lazar remercie Frédéric Gros et cède la parole à Laurence Bertrand-Dorléac.

Laurence Bertrand-Dorléac remercie l'assemblée pour son invitation.

En guise d'introduction et de mise en contexte, elle commence par rappeler que la majorité de l'information transmise au cerveau est de type visuel. Le cerveau traite les images beaucoup plus rapidement que le texte. Les images touchent directement à l'émotion. Un individu retient 10 % de ce qu'il entend, 20 % de ce qu'il lit, 80 % de ce qu'il voit. Le visuel est un pan important de la vie sociale, politique et psychique. Cependant, cela peut susciter de nombreux malentendus, le débat dépassant la question de l'aniconisme de l'Islam. Les étudiants rencontrent parfois des difficultés à comprendre ce qui est symbolique, « ce qui n'est pas vrai ». L'image n'est pas une vérité, mais une construction, et relève d'un art très ancien, depuis le théâtre grec et la catharsis où l'on comprenait cela, d'où l'esprit de sérieux – ou de folie – qui s'impose aujourd'hui, avec des cas de censure réels, qui sont une vraie problématique dans les institutions culturelles. Lors de son cours de formation commune au Musée d'Orsay, Laurence Bertrand-Dorléac a travaillé sur l'animal, et a passé la scène de la règle du jeu de la battue des lapins. Une étudiante nord-américaine a souhaité abandonner ce cours, scandalisée par les images qui lui avaient été montrées, incompréhensibles avec son régime alimentaire végétarien.

Lorsque les étudiants sont questionnés sur leur parcours antérieur en termes d'initiation à l'histoire visuelle et à l'histoire de l'art, très peu se manifestent, qu'il s'agisse d'étudiants français ou étrangers. Le constat est donc avéré d'un déficit d'apprentissage des images.

L'histoire visuelle s'adresse à ceux qui ne veulent pas simplement apprendre à lire, mais à voir. Il s'agit d'étudier les images, tous médias confondus, comme un langage spécifique à dimension politique, de sa production à sa réflexion, en passant par toutes ses modalités d'étude.

De ce point de vue, il y a eu un réel avant/après à Sciences Po. En effet, au début des années 2010, il y a eu la création d'un poste en histoire de l'art et politique, l'ouverture des ateliers artistiques et de l'École des Arts politiques (SPEAP). D'autre part, il existe un double master Sciences Po/école du Louvre, avec un parcours orienté vers la recherche dans le master histoire de l'école doctorale de Sciences Po, ainsi qu'un parcours dans la spécialité « Culture » de l'École d'Affaires publiques de Sciences Po. Il s'agit dorénavant de déployer la recherche fondamentale dans les cours, sans faire de la simple « vulgarisation », et de travailler sur les images actuelles, en particulier sur l'histoire visuelle de la guerre. Il convient également d'évoquer le prix Sciences Po pour l'art contemporain, organisé par les étudiants et les étudiantes. D'autre part, le séminaire « Arts et Sociétés » au Centre d'histoire travaille actuellement sur le sujet « Les choses », grâce au mécénat de la Fondation de France et d'Olivier Berggruen, avec des doctorants et chercheurs et chercheuses confirmés en sciences humaines et sociales. Enfin, 15 ouvrages ont été publiés cette année, notamment grâce à la Fondation de France, en partie des textes issus de thèses doctorales. Sciences Po est donc une école des textes, des chiffres, et des images en partie, même s'il conviendrait d'approfondir encore l'étude de ce domaine.

Marc Lazar remercie Laurence Bertrand-Dorléac et cède la parole à Julie Saada.

Julie Saada ajoute quelques informations sur les modalités d'organisation du travail commun, ayant déjà fait l'objet d'échanges par ailleurs, d'une part, ainsi que sur les humanités juridiques.

S'agissant des modalités d'organisation du travail commun, il demeure difficile de savoir ce que font les uns et les autres en termes de recherche. Or parfois, certains étudiants ou chercheurs travaillent sur des sujets semblables sans jamais se rencontrer. En tant que philosophe rattachée à l'école de droit, Julie Saada remarque que beaucoup de choses sont très intéressantes au niveau politique, notamment chez les historiens, aussi il y aurait tout intérêt à coopérer, mais sans nécessairement créer un nouveau séminaire. En effet, en étant réaliste, il serait possible d'imaginer de réserver, dans les séminaires de l'équipe de recherche, quelques séances annuelles en commun, par exemple sur le droit et les sciences sociales. Beaucoup d'objets communs seraient à travailler en théorie politique ou encore en histoire, aussi il faudrait identifier sous quelle forme travailler communément pour développer des projets et permettre aux étudiants de se rencontrer. D'autre part, il serait envisageable, au travers de la dimension de l'esthétique du droit, de développer des réflexions communes, notamment sur la question de l'interdiction des images. Par ailleurs, les originalités fortes de Sciences Po sont d'avoir une approche pluri-disciplinaire, ce qui permet de rendre la recherche visible. Or cette question de visibilité est à approfondir, aussi bien au niveau des doctorants que pour l'extérieur. Pour les humanités juridiques, un projet pourrait être déployé en lien avec les humanités politiques. L'idée est de comprendre que les humanités juridiques concernent le mouvement « Droit et littérature », notamment au travers des travaux portant sur le droit en littérature ou le droit comme littérature, avec des questions d'imprégnation. Ce mouvement s'est développé il y a une trentaine d'années, de manière large et inter-disciplinaire, autour de l'idée plus globale de l'humanité et de la formation en droit par les humanités, en se démarquant de ce qu'il se fait, pour partie, en sciences sociales. Il s'agirait d'introduire l'anthropologie, l'histoire, la psychanalyse, l'esthétique ou encore la philosophie. Un événement va être organisé sur les humanités politiques, en association avec le responsable du programme « Alliance », qui avait sollicité Julie Saada sur les humanités juridiques afin qu'elle puisse se rendre à une journée d'étude à Columbia. Il serait en outre possible d'imaginer l'organisation d'un colloque à Sciences Po autour de ces domaines, afin d'alimenter un réseau international et donner une visibilité aux humanités juridiques.

Marc Lazar remercie les intervenants et cède la parole à Frédéric Ramel.

Frédéric Ramel se réjouit que les humanités politiques jouissent d'une reconnaissance robuste. Au niveau du département de science politique, une cartographie a été réalisée afin d'identifier les forces vives intéressées par cette démarche. Par ailleurs, s'agissant du domaine des arts, une question se pose autour de l'architecture générale, du praticien et de l'artiste, qu'il faudrait articuler de manière plus systématique. Enfin, sur la question du texte, du chiffre et des images, il conviendrait d'ajouter le domaine de l'acoustique.

Sabine Dullin fait part de l'existence d'un cours au sein de la majeure Humanités politiques, intitulé « Récits, représentation et usage du passé », dans lequel de

nombreux travaux ont été menés par les étudiants, ayant donné lieu tant à des expositions qu'à des sites Internet. En outre, il y a une production passionnante de travaux dans ce domaine, et bien sûr, au niveau de la deuxième année du Collège. Il convient donc d'avoir une réflexion sur la mise en avant de ce travail, sur la manière de le valoriser. La bibliothèque de Beaubourg, sur la question du documentaire en histoire, a sollicité l'équipe pédagogique qui a donc dû être très inventive, et travailler aussi bien à Paris que sur les campus en régions.

Par ailleurs, il convient de souligner que dans le cadre de la refonte du Centre d'Histoire de Sciences Po, un domaine « Humanités » a été créé, dans lequel figure tout le travail réalisé autour de « Arts et Sociétés », sans oublier une dimension sur l'histoire des sciences (technique, environnement, bio-politique), sur la littérature, sur la culture et les sociétés ou encore l'histoire intellectuelle. Il y a donc d'autres forces à solliciter, sachant qu'un recrutement va avoir lieu dans le domaine de la littérature, qui sera rattaché au département d'histoire. Cela peut donc nourrir la suite de cette aventure sur les humanités politiques et juridiques.

Stéphanie Balme remercie les intervenants pour leurs présentations. Le Collège dispose d'une charte bilingue sur les humanités politiques au Collège universitaire, qui a maintenant deux ans, et qui devrait être réactualisée. Il s'agit d'une base très solide sur la philosophie d'ensemble de cette majeure, et un groupe plus structuré pourrait se mettre en place au niveau de l'enseignement et de la recherche. Des notes de synthèse ont également été rédigées sur la vie des humanités politiques au Collège, en comparaison avec les deux autres majeures « Économie et sociétés » et « Politique et gouvernement ». Enfin, une vidéo a été réalisée avec toute l'équipe pédagogique en ce qui concerne la présentation de toutes les humanités politiques.

Il convient de rappeler que la majeure Humanités politiques était, au départ, un grand pari, car elle ne s'ancrait pas dans l'ADN de Sciences Po, et ne s'appuyait pas non plus sur un vivier de professeurs au sein de la faculté permanente. Or 32 % de la cohorte des étudiants du Collège universitaire ont choisi la majeure de l'humanité politique, à parts égales avec la majeure Économie et société, sachant que la majeure la plus représentée est Politique et Gouvernement, qui, elle, est l'ADN de Sciences Po. Il est intéressant de noter que la progression est constante. Elle s'est donc installée très sereinement, et correspond aux souhaits des étudiants. Des élèves excellents en lettres trouvent matière à travailler ce qui les intéresse avant tout, à savoir la philosophie politique. D'autre part, cette majeure a un statut à part, étant donné que Sciences Po accepte un mode de notation des cours et des innovations pédagogiques, sans oublier que les étudiants sont plongés dans un bain inter-disciplinaire encore plus important que pour les autres majeures. C'est donc une réelle réussite.

Pour terminer, il convient de souligner qu'il faut conserver ce statut à part, mais en dépit du travail de lien entre l'enseignement et la recherche, il sera très rapidement difficile de nourrir cette immense ambition et cette nouvelle philosophie pour Sciences Po. La première difficulté est la ressource enseignante; les professeurs sont surexploités, puisque le peu de professeurs permanents est sollicité pour participer au Collège, ce qui conduit également à un autre écueil en ce qui concerne les écarts manifestes entre les campus, obligeant la majeure à faire appel à des extérieurs, qui

peuvent adhérer au principe pédagogique, mais qui peuvent également le déconstruire. Il faut donc travailler très fortement avec eux sur certains campus, mais avec très peu de leviers.

D'autres défis sont identifiés, dont celui du dialogue inter-disciplinaire, aussi il faut réfléchir en termes de recherche structurée autour des humanités politiques, et aux échanges entre les disciplines au sein de cette majeure.

Anne-Célia Feutrie ajoute que depuis deux ans, Sciences Po a fait un travail important pour donner corps à ces humanités politiques, qui sont une appellation peut-être floue, mais qui a su convaincre. Toutefois, cet effort a parfois été fait au risque de certaines dispersions en voulant toucher à des domaines imaginés comme centraux dans la formation à Sciences Po, par exemple l'histoire visuelle, l'image en mouvement, l'image fixe, la photographie, le cinéma, ou encore l'anthropologie, qu'il convient de développer dès le début de l'année 2020. En outre, il existe un enjeu de cohérence fort, propre au Collège, même si les choses sont plus faciles à Paris qu'en province, car la faculté permanente est très active, aussi bien en histoire que dans les domaines politiques ou philosophiques. Par ailleurs, de très nombreux enseignants extérieurs sont très engagés, qu'ils soient professionnels ou académiques. Cependant, la situation demeure très tendue. Par exemple, parmi les cours proposés en première année, neuf cours fondamentaux de philosophie politique sont assurés par deux membres de la faculté permanente ou associée, et deux sur huit en deuxième année. Les problématiques sont donc urgentes en ce qui concerne la ressource enseignante pour les cours magistraux. La hausse des effectifs dans les humanités politiques posant la question de la stabilité et de l'engagement que Sciences Po souhaite prendre pour ce domaine. Les retours des étudiants sont plutôt bons, les indicateurs mis en place au regard des résultats et de la moyenne des étudiants au niveau des jurys montrent que le niveau d'exigence de cette majeure est équivalent au niveau d'exigence des deux autres majeures

Sébastien Pimont précise que les étudiants de la majeure « Humanités politiques » ne font pas de droit, même si les juristes soutiennent le projet et sont très intéressées. Sébastien Pimont remarque qu'en termes de structuration et d'organisation de l'effort de recherche, deux pistes peuvent être identifiées. D'une part, la direction scientifique est ouverte à l'organisation d'événements interdisciplinaires, comme cela a déjà eu lieu pour d'autres groupes, car cela est très utile et permet aux chercheurs susceptibles d'être impliqués de mieux se connaître. D'autre part, au regard des échanges qui ont eu lieu en séance, il pourrait être intéressant d'organiser une réunion des membres de la faculté permanente, une fois par an, à Reims, avec une partie scientifique, et une autre plus pédagogique, en laissant la possibilité aux étudiants de s'exprimer.

Marc Lazar remercie l'ensemble des participants pour ces échanges fructueux.

### **3 / Information sur le calendrier électoral 2020**

Marc Lazar informe les membres du Conseil de la tenue d'élections dans plusieurs conseils (Conseil Scientifique, Conseil de l'Institut et Conseil de la Vie étudiante et de la formation) et les invite à prendre connaissance du calendrier diffusé.

#### 4 / Information sur les candidatures au recrutement de chargés de recherche CNRS soutenus par les UMR de Sciences Po

Bénédicte Barbe précise que les candidatures soutenues par le CSO, le CERI et le CEVIPOF seront présentées en janvier 2020.

Florence Haegel présente les cinq dossiers soutenus par le CEE (sur 7 reçus). **Anne Bellon, normalienne, économiste de formation**, est chercheure post-doctorante au laboratoire SENSE (Orange Labs) et docteure associée au Centre de sociologie et de sciences politiques (CESSP). Sa thèse de science politique s'intitule « *Gouverner l'Internet. Mobilisations, expertises et bureaucratie dans la fabrique des politiques numériques* ». Son projet concerne la censure sur Internet avec la régulation des géants, avec un axe « État » au niveau du laboratoire.

**Pietro Castelli-Gattinara** est post-doctorant à l'université d'Oslo après une thèse à l'Institut Universitaire Européen de Florence intitulée « *Electoral debates on immigration and integration in Italian local elections: Rome, Milan and Prato compared* ». Son projet de recherche sur les questions migratoires en France et en Italie est tout à fait dans l'axe du laboratoire relatif à la mobilité, aux migrations et à la démocratie.

**Elsa Massoc** est post-doctorante à l'université de Francfort, a fait un post-doctorat à l'Institut Universitaire Européen de Florence et possède un PhD à Berkeley dont le sujet s'intitule « *Banking on States. The Divergent European Trajectories of Finance after the Crisis* ». Son projet de recherche porte sur le rôle de l'État dans l'allocation du capital en économie politique, au niveau de la transformation du capitalisme.

**Myrtille Picaud** est actuellement en post-doctorat au CEE sur la chaire « Villes et numérique ». Sa thèse à l'EHESS portait sur « *Mettre la ville en musique (Paris-Berlin). Quand territoires musicaux, urbains et professionnels évoluent de concert* » et a un projet sur la sociologie de la sécurité du spectacle, avec une comparaison entre la France et le Royaume-Uni.

**Brenda van Coppenolle** est en poste à l'université d'Essex, et a eu son PhD à la LSE dont le sujet était « *Political Dynasties and Elections* ». Son projet porte sur la sociologie historique quantitative sur le tirage au sort et la sélection politique à partir de données d'archives.

Mirna Safi indique que trois demandes de soutien ont été reçues, et seule une candidature a été retenue par l'OSC. Le candidat **Matthew Soener**, en post-doctorat à Sciences Po, a été retenu. Il a obtenu son PhD à l'Ohio State University. Son projet porte sur les inégalités sociales et environnementales. Pour le département d'économie,

Nicolas Cœurdaçier indique que le candidat soutenu est **Florian Oswald**. Actuellement membre du département en tant qu'Assistant Professor depuis 2015,



ayant déjà à son actif trois très bonnes publications et un investissement pédagogique au Collège remarquable, Florian Oswald souhaite candidater au CNRS, ce qui permettrait en outre au département d'économie de renforcer son identité d'UMR.

### 5 / Avis sur la mutation d'un chargé de recherche CNRS au CEVIPOF, Gilles Ivaldi

Marc Lazar indique que Gilles Ivaldi demande sa mutation au CEVIPOF. Il est chargé de recherche au CNRS et est connu pour ses travaux sur les populismes, notamment de droite. Il a publié plusieurs ouvrages sur ces questions : *De Le Pen à Trump : le défi populiste* ou encore *Droit populiste et extrême droite en Europe occidentale*. Il a également publié dans des revues de science politique françaises ou anglaises. Gilles Ivaldi rejoindrait le CEVIPOF, sachant qu'il a beaucoup travaillé sur le sujet des études électorales, en particulier en France, dans une perspective comparée notamment pour les questions de droite populiste ou de droite nationaliste.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents la mutation de Gilles Ivaldi, chargé de recherche CNRS, au CEVIPOF.

### 6 / Avis sur les demandes de congés sabbatiques universitaires, campagne automne 2019

Régis Bismuth présente les demandes de congé sabbatique pour l'École de droit.

**Christophe Jamin** a rejoint Sciences Po en 2004 en qualité de Professeur des Universités avant de participer à la fondation de l'École de Droit en 2008 dont il est Doyen depuis lors. Il soumet au Conseil scientifique une demande de congé sabbatique pour l'année académique 2020-2021 afin de pouvoir se consacrer à plusieurs projets scientifiques, en particulier la rédaction d'ouvrages portant notamment sur le droit des contrats ainsi que sur la pensée juridique. Compte tenu de son investissement exceptionnel permettant depuis plus d'une décennie un développement et rayonnement de l'École de Droit de Sciences Po qu'il n'est point besoin de rappeler, un avis positif du directeur de département et du directeur d'unité à sa demande de congé sabbatique pour l'année académique 2020-2021 a été rendu.

**Jeremy Perelman** a rejoint l'École de Droit de Sciences Po en 2011 en qualité d'*Assistant Professor* avant d'obtenir sa tenure et devenir *Associate Professor* en 2017. Il soumet au Conseil scientifique une demande de congé sabbatique pour le semestre de printemps 2021 afin de pouvoir se consacrer exclusivement à plusieurs projets de recherche. Ce semestre de congé sabbatique que Jeremy Perelman devrait effectuer à la Columbia Law School devrait lui-même suivre un semestre d'automne 2020 où il enseignerait en qualité de Professeur invité au sein de cette même institution et où il aurait la possibilité d'amorcer dans des conditions optimales les travaux de recherche envisagés pour le congé sabbatique. À cet égard, Jeremy Perelman a pris ses dispositions pour pouvoir effectuer en amont au cours de l'année 2019-2020 des enseignements supplémentaires afin de satisfaire à ses obligations de service pour 2020-2021. Depuis son arrivée à Sciences Po il y a plus de neuf années,

Jeremy Perelman a été Directeur de la Clinique de l'École de Droit qu'il a institué et développé au point de devenir la référence des programmes de cliniques juridiques en France. Il a su nouer dans ce cadre de nombreux partenariats avec des acteurs publics et privés en France et à l'étranger. Il a su aussi associer les étudiants d'autres écoles de Sciences Po, en particulier ceux de PSIA. Jeremy Perelman a également pris toutes les dispositions pour que son départ à l'étranger n'affecte pas le fonctionnement de la Clinique. Il continuera d'en assurer la direction à distance dans la phase d'amorçage des projets à l'été et à l'automne 2020. Compte tenu de tous ces éléments, un avis positif du directeur de département et du directeur d'unité à sa demande de congé sabbatique pour le semestre de printemps 2021 a été rendu.

Frédéric Ramel présente les demandes de congé sabbatique pour le CERI.

**Christian Lequesne** a déposé une demande de congé sabbatique pour une durée d'un semestre lors de l'année académique 2020-2021 (à compter de février 2021). Cette demande a pour objectif de finaliser un ouvrage portant sur la politique de l'État français à l'égard de ses expatriés, lequel doit être remis en 2021 à CNRS Éditions. L'ensemble du matériel empirique (notamment une série de plus de 120 entretiens semi-directifs) est stabilisé. Le semestre sabbatique sera ainsi exclusivement consacré à la rédaction. Christian Lequesne entend rejoindre la Freie Universität de Berlin, au sein de laquelle il bénéficierait du statut de « *Visiting Scholar* ». Au-delà de l'intérêt scientifique de cette demande qui permettra de combler un vide dans la littérature relative aux diasporas à travers le cas français, il convient de souligner que Christian Lequesne assure de manière régulière l'intégralité de son service. Par ailleurs, en tant que Professeur FNRP, il n'a pas encore bénéficié de ce dispositif de congé sabbatique depuis son entrée dans le corps. En outre, la direction du projet H2020 « *EU/LISTCO : European Responses to Weak States and Contested Orders* » qu'il assume depuis le décès d'Anne-Marie Le Gloannec prendra fin en mars 2021. Enfin, les activités scientifiques ces cinq dernières années attestent d'un fort dynamisme (1 ouvrage en nom propre ; 2 co-directions d'ouvrage ; 2 directions de numéros spéciaux de revues à comité de lecture dans *International Negotiation*, et *The Hague Journal of Diplomacy* ; 10 articles dans des revues à comité de lecture). L'essentiel du service de Christian Lequesne s'effectue au premier semestre. Le cours partagé avec Olivier Rozenberg au sein de l'EAP est assuré quant à lui au second semestre et pourrait être garanti par Olivier dans son intégralité (ou si impossibilité, par une tierce personne que Christian Lequesne s'engage à identifier). En d'autres termes, le service pédagogique pourra être honoré pendant le semestre d'absence. Pour l'ensemble de ces raisons, Frédéric Ramel soutient sans réserve la demande formulée par Christian Lequesne concernant ce congé sabbatique d'un semestre lors de la prochaine année académique.

**Jérôme Sgard** a déposé une demande de congé sabbatique pour l'année académique 2020-2021. Cette demande est soutenue pour trois raisons principales. Tout d'abord, ce congé a une visée claire et bien circonscrite puisque focalisée sur la rédaction d'un ouvrage en anglais reposant sur un ensemble d'archives récoltées et analysées à ce stade, à savoir une histoire de l'arbitrage économique international (*A History of International Commercial Arbitration, 1880-1980*). Cette généalogie à la fois

sociale et normative de l'arbitrage apportera un éclairage bienvenu à la charnière du droit économique et de l'histoire des modes de régulation commerciale. Elle inscrit dans le temps long l'étude des acteurs – à dimension transnationale –, des pratiques et des savoirs de l'arbitrage alors que les approches juridiques tendent à se concentrer sur les périodes les plus récentes. De ce point de vue, cet ouvrage intéressera à la fois les spécialistes d'économie politique internationale eu égard aux réflexions que génère la mise en place des procédures d'arbitrage en matière de gouvernance commerciale, mais aussi les praticiens. En outre, Jérôme Sgard assure de manière constante son service pédagogique au sein de l'établissement, et ce, tout en maintenant son activité de recherche de manière optimale. Ces cinq dernières années, il a co-édité un ouvrage collectif (*Contractual Knowledge: À Hundred Years of Legal Experimentation in Global Markets*, édité avec G. Mallard, New York: Cambridge University Press, 2016), 9 articles dans des revues à comité de lecture (notamment *International Review of Law and Economics*), 3 chapitres d'ouvrage, 2 rapports d'expertise en co-écriture (pour la Mission Droit & Justice d'une part, et pour la CNUCED d'autre part). Enfin, sur le plan des charges pédagogiques, les cours assurés pourront faire l'objet de réajustements avec des approches plus géographiques au sein de PSIA (abord des problématiques de la gouvernance au prisme des économies émergentes) et la réorientation des étudiants vers des cours généralistes soit à composante historique (Mario del Pero), soit économique (Thierry Mayer, Howard Davies). La seule difficulté à ce stade correspond au cours d'Histoire économique au sein du Collège, mais Jérôme Sgard s'engage à identifier un(e) collègue sur Paris afin d'honorer cette offre pédagogique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents les demandes de congés sabbatiques universitaires de Christophe Jamin, Jeremy Perelman, Christian Lequesne et Jérôme Sgard.

## **7 / Questions diverses**

Marc Lazar remarque qu'il n'y a aucune question diverse.

## **8 / Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en philosophie**

Marc Lazar informe que ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du Conseil scientifique du 26 janvier 2020.

## **9 / Avis sur la demande d'autorisation de Laurence Gillot à être rapporteure de la thèse en histoire de Chloé Rossner**

Paul-André Rosental indique que cette demande d'autorisation porte sur la possibilité de nommer Laurence Gillot comme rapporteure d'une thèse soutenue sous la direction de Claire Andrieu, portant sur l'histoire de l'archéologie entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et 1967 en Palestine puis dans l'État d'Israël, et le rôle de l'archéologie juive dans la construction nationale. Laurence Gillot a soutenu une thèse sur l'histoire de

l'archéologie dans le cadre de la Syrie; elle étend désormais ses résultats archéologiques dans les constructions nationales au Proche Orient, aussi la dimension comparative est évidente. Par ailleurs, Laurence Gillot a elle-même une expérience d'archéologue.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Laurence Gillot à être rapporteure de la thèse en histoire de Chloé Rossner.

## **10 / Avis sur les demandes de promotion de chercheurs-enseignants FNSP**

Marc Lazar indique que ce sujet concerne l'historienne Elissa Mailänder.

Frédéric Ramel constate qu'on ne peut être qu'impressionné par l'originalité et la richesse du parcours d'Elissa Mailänder et par l'importance de ses publications. Son parcours scientifique, d'abord. La thèse remarquée d'Elissa Mailänder, *La violence au quotidien : les surveillantes SS du camp de concentration et d'extermination de Majdanek (1942-1944)* a renouvelé tout à la fois l'histoire des camps de concentration et centres de mise à mort et celle des femmes. Elle a ensuite poursuivi ses recherches en ouvrant un nouveau champ, celui du genre et de la sexualité. Son travail de thèse interrogeait la violence au quotidien pratiquée par les gardiennes et gardiens du camp de Majdanek. Il dessinait déjà le champ de ses curiosités : celle pour les « gens ordinaires » ; celle du « passage à l'acte » ; celle de la vie quotidienne. Son ouvrage devrait être publié prochainement, *Amour, mariage, sexualité : une histoire intime du nazisme (1930-1950)*, et l'éclairage porté sur l'expérience vécue des personnes ordinaires, saisie grâce à une grande inventivité dans la recherche des sources, devrait faire date. Ses projets actuels montrent sa capacité, à partir de l'intelligence des sujets dont elle est une grande spécialiste (nazisme, Seconde Guerre mondiale, genre) à déplacer son champ de recherche. Transgressions performatives dans les conflits armés : les selfies-trophées de soldats, de la guerre américano-philippine à la guerre en Irak (1899-2011). La façon dont Elissa Mailänder a élaboré ce nouveau projet montre bien quelle chercheuse elle est : de cette espèce si rare qui part d'un étonnement suscité par ce qui pourrait apparaître un détail : ici, une photo repérée en 2013 d'un soldat mimant un acte sexuel sur le corps d'une femme devant d'autres soldats hilares. Ainsi, Elissa Mailänder se penche sur une source nouvelle pour elle, la photo ; elle élargit le champ chronologique de sa recherche (près d'un siècle) ; elle délaisse l'Europe pour les continents américain, asiatique et le Proche Orient.

Mais Elissa Mailänder n'est pas seulement une chercheuse soucieuse de sa seule œuvre. Elle a aussi le sens du collectif, comme le montre la longue liste des ateliers, séminaires auxquels elle a participé ou qu'elle a animés, et la coordination de numéros spéciaux de revues. C'est aussi une pédagogue engagée, à la grande satisfaction manifestée par ses étudiants de Sciences Po. Une pédagogue mobile, polyglotte, qui fait bénéficier de son enseignement des étudiants de tout pays. Heureuse sera l'Institution qui octroiera une promotion à une personnalité aussi riche, par sa culture pluridisciplinaire, sa connaissance des langues, l'élégance de son écriture, son insatiable curiosité, son sens pédagogique et celui de la collectivité.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de promotion au grade d'*Associate Professor* FNSP de rang A d'Elissa Mailänder.